

#COVID

La Métropole en soutien aux PME et aux artisans du territoire : près de 500 entreprises locales aidées

Fin octobre, suite aux mesures sanitaires nationales et compte tenu de la gravité de la situation, la Métropole a lancé son plan PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire) pour soutenir, notamment, les PME les plus touchées du territoire. Une aide au loyer ainsi qu'un soutien à la mise en place du télétravail ont ainsi été proposés aux entreprises locales. À ce jour, près de 500 PME ont pu être soutenues par ce dispositif.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, le numérique, l'Europe et l'international : « Face à la crise, la Métropole Rouen Normandie a fait front. Elle s'est mobilisée pour venir en aide au tissu économique du territoire dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS). Près de 500 entreprises, PME et artisans ont été soutenus, notamment à travers une aide au loyer et un dispositif d'aide au télétravail. En 2021, la Métropole Rouen Normandie continuera de développer des aides d'accompagnement pour soulager les difficultés. Dans la crise, soyons solidaires et soutenons nos PME locales ! ».

La Métropole s'est mobilisé afin de soutenir les PME (>50 salariés) des secteurs les plus touchés dans la crise actuelle : débits de boisson, restauration, tourisme, événementiel, culture, sport... Dans un objectif de complémentarité des dispositifs existants, elle a mis en place **une aide au loyer sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020** à destination des entreprises des secteurs d'activité visés. L'objectif de cette aide était d'alléger une charge fixe représentant une part non négligeable dans le budget de ces entreprises et de préserver les activités et les emplois de ces secteurs sur l'ensemble du territoire. **359 entreprises du territoire ont bénéficié de cette aide au loyer, ce qui représente un montant total d'aide de la Métropole Rouen Normandie de 566 100€.**

En parallèle, les jeunes entreprises en création hébergées en pépinière faisant l'objet d'un accompagnement spécifique de la Métropole ont également bénéficié d'une exonération de leurs loyers sur 5 mois (mai, juin, novembre, décembre et janvier). **39 entreprises ont ainsi été soutenues pour un montant global de 150 000€.** En complément, des exonérations de loyer ont été accordées en mai et juin par la Métropole pour les entreprises locataires des hôtels d'entreprises et locaux commerciaux dont elle est propriétaire. **33 entreprises (hôtels et autres locaux) ont ainsi bénéficié d'une exonération de loyer pour les mois de mai et juin 2020, ce qui représente une aide de 85 000€.**

Afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place massive du télétravail et de faciliter ainsi le maintien minimum de l'activité, la Métropole a également lancé en octobre un « **kit de télétravail** » à destination des TPE et PME de 3 à 99 salariés.



Ce dispositif métropolitain comprend plusieurs volets : **une aide financière directe** pour le déploiement des outils de travail à distance (prestations de conseil, de formation, achat de logiciels et de matériel informatique), la **proposition de contenus numériques / vidéos** disponibles sur la plateforme MétroPole Position (www.metropoleposition.fr) qui compte à ce jour et depuis sa création 4035 sessions créées et 11 300 pages vues, **un annuaire de prestataires numériques normands** répondant aux besoins des dirigeants en matière de télétravail (conseil, formations, ERP, CRM, sécurité, paramétrages cloud, ...) est également mis à disposition. **À ce jour, 46 entreprises du territoire ont déposé une demande d'aide financière pour la mise en place du télétravail au sein de leur structure, représentant un montant total de 72 617 €.** En parallèle, les chambres consulaires sont en capacité d'accompagner les entreprises du territoire dans l'appropriation des outils numériques via un diagnostic personnalisé ou des formations à la digitalisation. La CMA et La CCI restent disponibles pour accompagner les chefs d'entreprises dans leurs différents projets de développement.

En parallèle, la Métropole a participé aux 2 aides lancées par la Région Normandie (*Impulsion Relance et Impulsion Résistance*), en prenant en charge 60% des aides versées, soutenant ainsi **152 entreprises du territoire pour un montant total de 153 600€.**

La Métropole, engagée aux côtés des entreprises et artisans du territoire, a donc contribué à soutenir près de 500 entreprises via l'exonération de leurs loyers ou l'accompagnement à la mise en place du télétravail. Le lien permanent, entretenu avec ces acteurs du territoire, notamment via la mise en place du Conseil de défense économique local, permet à la Métropole d'être au plus près des préoccupations des entreprises et de pouvoir réagir rapidement pour proposer des aides adaptées aux besoins de celles-ci, dans cette période de crise sanitaire et économique.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

